

LA SECURITE DU PILOTAGE

ATTENTION

*** Le pilotage d'une moto demande de la part du pilote un effort particulier pour assurer sa sécurité. Avant de prendre la route, bien assimiler les règles suivantes:**

REGLES DE SECURITE POUR LE PILOTAGE

1. Avant de mettre le moteur en marche, toujours effectuer les "contrôles avant l'utilisation" (page 33). Ceci permettra d'éviter des accidents ou d'endommager la moto.
2. De nombreux accidents ont pour victimes des pilotes inexpérimentés. La plupart des pays exigent un examen de conduite ou un permis spécial moto. Avant de prendre la route, s'assurer que l'on est en règle. **NE JAMAIS** prêter sa moto à un pilote inexpérimenté.
3. De nombreux accidents entre moto et voiture viennent du fait que l'automobiliste n'a pas "vu" le motocycliste.
Veiller à bien être visible pour ne pas être la victime non responsable d'un accident.
Pour cela:

- Porter des vêtements clairs ou réfléchissants.
 - Eviter de se trouver dans l'angle mort de visibilité d'un automobiliste.
4. Respecter toutes les lois et réglementations nationales et locales.
 - L'excès de vitesse est responsable de nombreux accidents. Ne pas dépasser les limites de vitesse et **NE JAMAIS** rouler plus vite que conditions ne l'autorisent.
 - Signaler son intention de tourner ou de changer de voie aux autres usagers. La taille et la maniabilité de la moto peuvent les surprendre.
 5. Ne pas se laisser surprendre par les autres automobilistes. Redoubler de prudence aux intersections, sorties et entrées de parking et voies privées.
 6. Garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pied pendant la conduite. Le passager doit se tenir à la moto ou au pilote avec les deux mains et garder les deux pieds sur les repose-pied passager.